

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du Mardi 30 juin 2015

Ce mardi 30 juin 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude LECLERC, Sylvie BEAUFILS, Pierrette FILTOPOULOS, Michèle AGNES, Claudine LEDOLLEY, Gérard LARSONNEUR, Jacky GAILLET, Pascale DUBOSCQ, Philippe GOSSELIN, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Valérie LAISNEY, Françoise K'DUAL, Gaëtan COENEN

Excusés : Nathalie LECOILLARD

Pouvoirs : Auguste TESSON ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS

I – Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité Valérie LAISNEY est désignée secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2015

A l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2015.

COMMUNIQUES :

- Lors du conseil communautaire du 11 juin dernier, l'assemblée a voté la modification statutaire concernant les compétences obligatoires, en particulier la compétence urbanisme, de la communauté de communes de St Malo de la Lande :

Rédaction actuelle : « Réalisation de documents d'urbanisme prévisionnels (type schéma directeur) à l'exception des POS et des autorisations de construire »

Nouvelle rédaction : « Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré le conseil municipal approuve cette modification statutaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler qu'il serait bon que le Syndicat d'eau potable connaisse les mêmes limites de territoire que le territoire de la communauté de communes.

- Organisation des TAP à la prochaine rentrée : Monsieur le maire informe la conseil municipal, qu'à la demande des enseignantes de Gouville, l'expérience sera menée de mettre en place ces temps périscolaires chaque jour d'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30, $\frac{3}{4}$ d'heure de temps récréatifs dirigés. Béatrice GOSSELIN rappelle que cette compétence est communautaire, Jacky GAILLET rappelle que cette nouvelle application n'est que le reflet de la Loi initiale qui prévoyait des journées d'école raccourcies pour privilégier les temps de repos de l'enfant.

- Démarche de l'AMF mobilisée contre la baisse des dotations et ses lourdes conséquences, Monsieur le Maire fait rapport de l'action engagée contre la baisse des dotations. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de soutenir la démarche de l'AMF, Jacky GAILLET s'abstient et Jean-Claude LECLERC vote contre.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier adressé à la Municipalité de Boisroger et d'un prochain rendez-vous qui se tiendra dans la deuxième quinzaine de juillet, concernant la réflexion de commune nouvelle. Monsieur le Maire donne quelques pistes de réflexion pour établir la charte et notamment la représentativité des 2 communes à la commune nouvelle. Jean-Claude Leclerc propose une commune nouvelle réunissant les communes littorales plus au sud.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du jugement du TA dans le cadre du recours déposé le 22/09/2014 contre notre P.L.U. par Mme Roselyne SERENE qui refusait le classement des parcelles AW 533 et 538 en zone N : sa requête est rejetée par le TA de Caen et Mme SERENE est condamnée à verser la somme de 1 000 € à la commune
- Pour information, le magasin U Express a monté un chapiteau destiné à la vente d'articles de plage et de produits saisonniers pour une durée de 3 mois
- Information de la modification des horaires du bureau de Poste de Gouville s/mer : ouverture du lundi au samedi à 9 heures au lieu de 8h30
- La piscine d'été est montée et ouvrira au public lundi 6 juillet
- Le bulletin municipal sera distribué dans les boîtes aux lettres à partir de demain matin mais est déjà en ligne sur le site internet de la mairie
- Voilà plus de 2 mois que la mise en place des sacs poubelle translucides est opérationnelle et la SPHERE ne prendra désormais plus les sacs « non triés » et des étiquettes seront collées sur les sacs non ramassés pour informer les habitants
- Instruction de nos demandes d'urbanisme : à la veille de la reprise de l'instruction de ces demandes (formation des secrétaires sur le nouveau logiciel les 6, 7 et 8 et juillet), petit point de cette année 2015 depuis la mise en place de la commission d'urbanisme :
 - Sur 7 PC accordés pour des maisons d'habitations et 1 PC pour un car port, aucune demande de pièces complémentaires demandées par la DDTM !
 - 1 PC pour régularisation d'une véranda qui a fait l'objet de demande de pièces complémentaires
 - Nous avons 3 PC en cours d'instruction pour maison d'habitation et 1 PC pour une stabulation encore en cours et qui a fait l'objet de demande de pièces complémentaires
 - Aucun refus

III – Demande de classement de l'Office de tourisme et reversement des taxes de séjour

La réforme du classement des Offices de tourisme, portée par l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié par l'arrêté du 10 juin 2011, fixant les critères de classement des Offices de tourisme, est entrée en vigueur le 24 juin 2011. Depuis cette date, le classement des étoiles n'est plus possible. Pour mémoire, l'Office de tourisme de Gouville s/mer avait un ancien classement d'une étoile.

Pour pouvoir transmettre sa demande de classement, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal est unanimement favorable pour solliciter le classement de l'Office de tourisme en catégorie III.

Le dossier de classement sera également accompagné d'une lettre de transmission de Monsieur le Maire adressée à Madame la Préfète.

Par ailleurs, comme le prévoit la convention qui lie l'Office de tourisme à la commune, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité du reversement de :

- La taxe de séjour 2014 pour les meublés, représentant la somme de 4 762.28 €
- 12 % du montant des locations des gîtes, représentant la somme de 3 744.60 €

Soit la somme totale de 8 506.88 € sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

IV – Agenda d'accessibilité Programmée

Dans le cadre de la récente réforme de l'accessibilité et conformément à la démarche de l'Ad'Ap, dont la mission a été confiée au cabinet VARIANCE, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de dérogation du délai de réalisation d'un Ad'Ap et d'engagement à le réaliser, lequel devra être déposé avant le 27 septembre 2015. Le cabinet VARIANCE est en cours de visites des différents bâtiments communaux concernés pour procéder à la réalisation de cet agenda : école élémentaire, salle des fêtes, toilettes du bourg, mairie et office de tourisme, église de Montcarville, de Linverville et du centre bourg, salle de catéchisme au presbytère, toilettes de la plage, camping, centre de la Filature, gîtes et accueil des gîtes.

V – Travaux d'effacement rue du 28 juillet 1944 : désignation d'un maître d'œuvre

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de programmer les travaux d'effacement de la rue du 28 Juillet 1944 (électricité, France Telecom, éclairage public, pluvial, eaux usées et fibre optique) et la réfection de chaussée.

Cette rue est une voie départementale et considérant la réfection voirie et couche de surface, le Conseil Départemental peut être sollicité pour nous accompagner soit en maître d'œuvre soit en assistant maître d'ouvrage selon les travaux envisagés et après les premières estimations. Le projet propose un seul trottoir (plutôt côté gauche en allant vers Anneville) et un système de ralentissement par des écluses depuis l'entrée du bourg (sorte de chicanes de rétrécissement avec passages prioritaires).

Considérant le linéaire d'environ 900 mètres (revoir Mr ADAM) et en attente d'un chiffrage estimé, il pourrait être prévu de réaliser ces travaux en 3 tranches :

1. De la mairie au carrefour de la Vieille Rue
2. De la Grande Jeannerie au carrefour de la Chantelourie
3. Du carrefour de la Chantelourie à la rue de la Vincenterie

Le conseil municipal décide de se positionner auprès du Département pour solliciter son accompagnement pour assurer la maîtrise d'œuvre et sous réserve de non éligibilité à cette mission, d'assistant à maître d'ouvrage.

Considérant les besoins de la DRD de disposer d'un levé topographique et considérant que le SDEM, dans le cadre de son étude, après acceptation de la commune de son estimatif, commandera un géomètre, le conseil municipal décide d'attendre le levé commandé par le SDEM.

Une demande d'études est lancée auprès du SDEM, qui nous proposera sans tarder un chiffrage estimatif et si le conseil municipal retient le montant demandé de participation pour la commune, l'opération pourrait être programmée prochainement.

VI – Attribution des marchés de travaux pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne presse

Concernant le projet de rénovation et de séparation du local commercial, le bureau d'études RC2M, chargé de la mission de maîtrise d'œuvre, a procédé à la consultation des entreprises pour réaliser ces travaux, Yves GOSSELIN présente ces offres:

1. Lot maçonnerie : 2 offres
 - SARL BOSCHE = 4 377.60 € HT, soit 5 253.12 € TTC
 - SARL PRUNIER BATITEK = 4 073.49 € HT, soit 4 888.19 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise PRUNIER BATITEK

2. Lot plomberie : 2 offres
 - GILLES ALLAIS = 2 790 € HT, soit 3 348 € TTC
 - SARL LECAUDEY Bertrand = 2 359.06 € HT, soit 2 830.87 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise LECAUDEY.

3. Lot menuiseries extérieures : 2 offres
 - Vincent DOUVILLE = 10 411 € HT, soit 12 493.20 € TTC
 - SARL LEPRETRE = 9 036.50 € HT, soit 10 843.80 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise LEPRETRE

4. Lot électricité : 2 offres
 - SARL ELEC Services = 5 692 € HT, soit 6 743.40 € TTC
 - SAS LECOEUR Laurent = 5 308.17 € HT, soit 6 291.02 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise LECOEUR.

Soit un cout total de travaux à hauteur de 20 777.22 € HT, soit 24 932.66 € TTC, les travaux de ravalement, peinture et carrelage restant à la charge d'une réalisation en régie par les employés communaux. La communauté de communes, pour revitaliser le centre bourg et rénover le patrimoine, a prévu une enveloppe pour apporter une aide financière en fonds de concours à hauteur de 20 000 €.

VII – Évolution du projet d'aménagement de la Filature

Yves GOSSELIN présente les petites modifications proposées par le cabinet PRYTECH sur le projet d'aménagement du site de la Filature, le plan modifié est approuvé à l'unanimité. 93 places de stationnement sont prévues, ainsi que des parkings pour les vélos. L'étude de sols a eu lieu et le dossier de consultation des entreprises est en cours. Un planning des travaux par phases, de manière à laisser l'accès au site, devra être soumis à la Municipalité.

VIII – Dénomination des salles de la Filature

Comme évoqué lors de la dernière réunion et suite à l'envoi du plan des salles aux conseillers, Monsieur le Maire propose de nommer les salles de la Filature. Dans l'attente d'avoir toutes les suggestions des conseillers, Monsieur le Maire reporte ce sujet à la prochaine réunion de conseil municipal. Les propositions de chacun devront être envoyées pour le 20 août prochain et la commission formée de Jacky GAILLET, Béatrice GOSSELIN, Valérie LAISNEY, François

LEGRAS, Sylvie BEAUFILS, Claudine LEDOLLEY et Erick BEAUFILS se réunira après le 20 août pour les étudier et faire des propositions au conseil municipal.

IX – Mise en place d'un droit de préemption des locaux commerciaux

Depuis la loi du 2 août 2005, les communes disposent d'un nouveau droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, applicable dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, souhaitant conserver à la commune une activité commerciale, que l'ensemble de ces fonds de commerce puissent rester à destination d'activité commerciale et ne soient pas transférés à destination d'habitat. Dans cette optique, le conseil municipal décide de reprendre arguments du SCOT reconnaissant Gouville comme pôle d'équilibre et de prévoir la mise en œuvre de la démarche décrite dans les articles L 214-1, R214-1, R214-2 et R 211-2 du code de l'urbanisme.

Ce projet ainsi que le plan définissant le périmètre sera soumis à l'avis de chambre des métiers et de l'artisanat et à la chambre de commerce et d'industrie.

Le périmètre prévoit tous les commerces de la zone commerciale et du centre bourg jusqu'au cabinet d'assurance rue du Nord, au coiffeur route de Montsurvent, au magasin de voitures anglaises rue du 28 Juillet 1944, les 3 commerces situés à la plage et le restaurant situé à Linverville.

X – Révision de la convention avec la FOL

En décembre 2010, une convention d'utilisation d'un local a été établie entre la commune et la ligue de l'enseignement, fédération de la Manche. Celle-ci concerne le petit local situé à l'Est du poste SNSM et prévoyait un loyer mensuel de 150 € sans prévoir de revalorisation les 3 premières années.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide aujourd'hui d'annuler et remplacer cette convention par la même mais prévoyant la révision annuelle depuis le 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 01^{er} janvier 2014 et ainsi un loyer mensuel de 159 €. Il sera également inscrit que ce loyer sera payable au trimestre et que sa révision se fera au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la valeur de l'indice du coût de la construction au 1^{er} juin de l'année N-1.

XI – Diagnostic énergie

Dans le cadre de ses missions et accompagné par l'ADEME, le SDEM propose une mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) dans une optique de politique énergétique maîtrisée. L'action proposée envisage plusieurs pistes une adaptation tarifaire, le contrôle des factures, l'optimisation de la régulation du chauffage selon les activités et l'occupation des bâtiments, un calorifugeage des réseaux de chauffage et la diminution de la période d'allumage de l'éclairage public.

Concrètement, ce service coûte à la commune 2 €/habitant/an soit pour Gouville, 2 064 habitants (chiffre INSEE au 01/01/2015), la somme de 4 128 €/an (TTC car net de taxes). Après délibération du conseil municipal, une convention devra être signée, puis le SDEM procédera au recueil des données (3 ans de factures), à la visite des bâtiments communaux et leur analyse

énergétique, rédigera un rapport et nous proposera des préconisations avant d'en assurer le suivi.

C'est un accompagnement et une assistance technique sur 3 années du suivi énergétique (énergie et eau) sur la totalité de notre patrimoine (bâtiments, éclairage public, transports, assainissement). Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer cette opération.

Dans l'attente d'avoir les informations suffisantes concernant les bornes de recharge pour les véhicules électriques, le sujet est reporté à la toute prochaine réunion de conseil municipal. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les 2 emplacements de ces bornes, qui seront vraisemblablement payants, seront à définir par la Municipalité, Monsieur le Maire invite les conseillers à réfléchir aux emplacements envisagés.

XII – Contraction de l'emprunt bancaire, budget commune

Comme il l'a été décidé lors du vote du budget, un emprunt arrondi à 400 000 € est proposé. A cet effet, plusieurs établissements bancaires ont été consultés pour une proposition sur 15 ou 20 ans à taux fixe. Monsieur le Maire fait lecture des propositions reçues par les différents établissements bancaires. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la Banque Postale sur 20 ans au taux fixe de 2.24 % avec des échéances de remboursement de périodicité trimestrielle.

XIII – Approbation du compte-rendu annuel de l'activité de la concession gaz 2014

Jean-Pierre LEGOUBEY présente le rapport annuel de l'activité de la concession gaz de l'année 2014 dont la longueur de la canalisation Gaz est de 9 266 mètres (idem qu'en 2013) pour 121 clients abonnés (contre 122 en 2013) et 1 924 MWh consommés. Aucun incident sur notre réseau n'est survenu en 2014. Jean-Pierre LEGOUBEY précise que le rapport est à la disposition de chacun en mairie pour les conseillers qui souhaitent le lire.

A cette occasion, Monsieur le Maire demande au conseil son avis sur le fait de solliciter GRDF, dans le cadre des travaux d'effacement de la rue du 28 juillet 1944. Le conseil municipal est favorable pour que GRDF fasse une étude pour envisager l'implantation du gaz dans cette rue. Une information sera apportée lors d'un prochain conseil municipal, Jean-Pierre LEGOUBEY est désigné pour suivre ce projet.

XIV – Divers

- François LEGRAS présente la proposition d'achat d'un nouveau terrain destiné à la création de zone artisanale : la parcelle AS 49 appartenant à Mme Denise CASROUGE, d'une surface totale de 2 876 m² dont 2 378 m² en zone 1AUx et 498 m² en zone N.
- La surface en zone 1AUx au prix de l'estimation du domaine 4 €/m² soit pour la somme de 9 512 €
- La surface en zone N au prix estimé du Domaine 1 €/ m² soit pour la somme de 498 € soit un total 10 010 € pour la parcelle. Après avoir entendu l'exposé de François LEGRAS et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son plein accord pour cette acquisition.

Monsieur le Maire informe le conseil que ce projet avance, un prochain plan d'aménagement sera présenté et le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter d'ores et déjà le Notaire pour prévoir ces actes.

- Remerciements de l'association des Bulotins pour le versement de la subvention et pour l'installation du jardin participatif mis en place dans structure pour le plus grand bonheur des enfants ! Pour information, le nouveau directeur, Jean-Antoine FREMONDIERE a pris ses fonctions et mis en place de nouvelles activités pour les vacances en centre de loisirs mais aussi en péri scolaire.
- Remerciements et félicitations de vacanciers de Plougastel, qui ont apprécié notre aire de camping-cars « naturelle au bord de mer » et l'accueil souriant des commerçants !
- Demande de Mr TETREL en tant que délégué enquêteur SPA, considérant la prolifération des chats errants, d'autoriser, dans le cadre des actions de la SPA, de pouvoir piéger quelques-uns de ces chats afin de les stériliser, les identifier et les relâcher. Il demande dans ce contexte, un engagement de la commune à ne pas capturer et euthanasier ces chats stérilisés. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.
- Modification de nos baux commerciaux : Maître Langenais nous informe que depuis le 1^{er} septembre 2014 (Loi2014-626 du 18 juin 2014 art.21, II), les parties ne peuvent plus choisir d'indexer le loyer sur l'indice de la construction (ICC) mais doivent le faire sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC): le conseil municipal décide de prendre une délibération dans ce sens pour modifier nos baux en cours concernés.
- Délib budgétaire modificative concernant le budget annexe de la zone commerciale : « Vu la nécessité de modifier les prévisions prévues en opération de stocks au Budget primitif 2015 qui ne sont pas équilibrées au niveau des opérations d'ordre, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux réajustements des prévisions suivantes :
 - Section d'investissement :

.c/D.3351-040- Tx en cours- Terrains	- 238 197 €
.c/R.3351-040- Terrains	- 60 003 €
.c/R.3555-040- Terrains aménagés	- 178 194 €
 - Section de fonctionnement :

.c/D.71355-042- Variation des stocks terrains aménagés	- 178 194 €
.c/R.7133-042- Variation des stocks en cours	- 178 194 €
- Renfort estival au camping : comme chaque année, afin d'assurer la tenue de l'accueil du camping tous les jours durant la période estivale, le conseil municipal décide de procéder à 2 contrats saisonniers du 1^{er} juillet au 31 août respectivement de 13 et 35 heures/ hebdomadaires et de nommer ces deux contractuels, régisseurs suppléants de Madame Nathalie JAMES, responsable du camping municipal.
- Monsieur le Maire informe du stationnement de caravanes et campings cars sur le parking du terrain de foot la nuit du 1^{er} août, exceptionnellement autorisé pour des mariés qui ont loué la salle des fêtes
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant la demande de location d'un des appartements au-dessus de la Poste par l'association Passerelle, le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser le loyer au prix de 400 €/mois.
- Le conseil municipal donne son plein accord à l'association Canal de Suez (anciens combattants de Chypre) pour mettre son siège social à la mairie de Gouville.
- Concernant les bornes lumineuses défectueuses au giratoire, que le conseil municipal avait décidé de supprimer, CEGELEC a envoyé un devis d'un montant de 2 360 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas retenir cette offre et d'autres entreprises seront consultées. Cette question est renvoyée à une autre réunion.
- Les nouvelles parcelles destinées aux mobiles homes n'ont été louées pour certaines que très récemment et ne profiteront pas de la pleine période d'ouverture annuelle du camping. Une demande a été faite pour obtenir un rabais du montant annuel de location

prévu à 1 600 €. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire un geste commercial proposant une remise de 10 %, soit une remise de 160 € pour ces parcelles-là.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'annulation du concours hippique pour cette année faute de participants et faute de cavaliers.
- Monsieur le Maire remercie l'association des Randonneurs des Dunes et Bocage pour le balisage des chemins de la commune et de la communauté qui permet à d'autres associations de faire des randonnées sur nos chemins!

TOUR DE TABLE:

Béatrice GOSSELIN informe que la saison touristique démarre, la St Jean s'est bien passée et de nombreuses autres fêtes approchent, elle invite tous les conseillers à y participer, ainsi qu'aux expositions, concerts et autres manifestations estivales!

Jacky GAILLET informe que l'Office de tourisme va dorénavant gérer la piscine d'été, ce ne sera plus l'association des commerçants. Aucun changement dans le fonctionnement de la piscine néanmoins en dehors qu'elle sera fermée au public le dimanche après-midi.

Jacky GAILLET demande ce qu'il en est de la sortie de la zone commerciale sur la rue du Nord. Le sens interdit est posé et la signalisation inhérente à sa mise en œuvre est en cours.

Philippe GOSSELIN informe que le poste SNSM ouvre dès ce vendredi 2 juillet.

Jean-Claude LECLERC demande qu'un marquage au sol soit prévu dans le cadre de l'aménagement de la zone 30 km/h. Gérard LARSONNEUR se chargera de mettre cette demande en œuvre, le conseil municipal le charge de passer les commandes ainsi que pour 2 panneaux indiquant « la plage et toutes directions » pour repartir de la zone commerciale (à mettre au Crédit Agricole et au crédit Mutuel).

Gérard LARSONNEUR transmet une remarque d'un administré concernant la vitesse rue du Bord du Moulin, afin qu'elle soit signalée car l'administré ne sait pas à quelle vitesse il peut rouler.

Jean-Claude LECLERC demande ce qui est prévu comme nettoyage de la plage cet été: Monsieur le Maire rappelle que la laisse de mer ne sera enlevée que dans les zones de bain, à Linverville et vers les campings. Jean-Claude LECLERC demande également où en sont les travaux de défense contre la mer et souhaite un bilan financier des dépenses en lien avec cette opération, que Sylvie BEAUFILS a déjà demandé.

Sylvie BEAUFILS félicite la beauté des toilettes publiques mais garde une réserve sur leur accessibilité

Claudine LEDOLLEY fait part d'une demande d'un passage piéton face à la pharmacie. Gérard LARSONNEUR s'en charge. Elle remercie au nom du Club de l'amitié, la Municipalité pour la subvention.

Françoise K'DUAL rappelle la toute prochaine fête de la Mer le 12 Juillet et invite tous les conseillers!